



Assurance pro obligatoire pour vehicule perso

Par **Visiteur**, le **24/06/2015 à 22:00**

Bonjour,
une amie doit signer prochainement un CDD; son employeur l'oblige à utiliser son véhicule perso et prendre l'assurance pour les déplacements pro à son compte. Si l'employée refuse le contrat n'est pas signé !? Légale cette attitude ou pas ? La personne n'est pas contre le fait d'utiliser son véhicule mais trouve étonnant de devoir assumer les frais d'assurance...

Merci

Par **P.M.**, le **25/06/2015 à 07:05**

Bonjour,
L'indemnisation kilométrique comprend normalement l'assurance et si un véhicule est indispensable, cela peut être prévu au contrat de travail...

Par **Visiteur**, le **25/06/2015 à 08:16**

la société lui propose 0.30€ du km... ça me semble léger ? une société doit elle respecter obligatoirement le barème des frais pro de déplacements ? ou peut elle faire ce qu'elle veut ? 0.30€ ça correspond à en gros une 4cv et 20000km/an... Si la personne a une 6cv...? et si en fin d'année les 20000km ne sont pas atteints ? pas à quelques dizaines de km mais... pas du tout !? ça se passe comment ?

Par **P.M.**, le **25/06/2015 à 21:56**

Si c'est indiqué au contrat de travail, la salariée pourra difficilement contester l'indemnité allouée...